

Nicolas VIDONI

Maître de conférences en histoire médiévale

Université Paul Valéry-Montpellier 3 – laboratoire CRISES

*Les registres de délibérations :
Un outil de gouvernement de la ville et de luttes politiques à Montpellier au XVIIIe s.*

Le Conseil de Ville de Montpellier, avec à sa tête un maire et des consuls, s'assemble régulièrement jusqu'au 23 janvier 1790. Il est ensuite supplanté par les nouvelles municipalités créées par l'Assemblée Nationale. Mais face à lui, ou plutôt à côté, existe une Assemblée des Représentants de la Commune, élue à partir d'août 1789 par une fraction beaucoup plus large de la population.

Leurs registres respectifs permettent de comprendre comment la conflictualité politique est enregistrée, et ainsi canalisée.

Tout d'abord, les registres du Conseil de Ville restent inscrits dans une mémoire urbaine constituée par un ensemble d'écrits. Il s'agit des « Archives de la Ville », qui sont conservées à l'Hôtel de Ville. Elles rassemblent une série de papiers servant à justifier les droits de la cité, mais encore des papiers d'usage qui permettent d'administrer l'ensemble urbain (papiers fiscaux, compoix, etc.). Ces derniers sont complétés dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle par les papiers produits par les autres institutions municipales dirigées par les consuls, en particulier le Bureau de police et les papiers produits pour enregistrer l'activité quotidienne de la ville. Dans ces séries, les dissensions apparaissent très peu, et elles sont propres à un groupe de dominants, qui se déchire pour des questions de préséance principalement. Il n'y a pas fondamentalement de divergence quant au projet politique pour la ville. Enfin, à partir de 1788, le Conseil de Ville est en quelques sorte vidé de sa substance par la création d'une Commission permanente qui prépare toutes les décisions entre les séances. Or, la lecture fine des registres montre que des procédés d'occultation des dissensions sont utilisés pour conserver l'apparence d'une continuité et d'une harmonie, spécialement quand des membres de l'Assemblée des représentants de la Commune prennent place dans le Conseil de ville.

A l'inverse, les registres de l'Assemblée des représentants semblent laisser les voix s'exprimer, par une floraison de discours, de « prises de parole », de « propositions » et de « motions » mises au vote.

La comparaison des registres des assemblées permet de comprendre combien la bureaucratisation du travail du Conseil de Ville, et sa dimension technique importante, ont conduit à faire de celui-ci une chambre d'enregistrement dans laquelle la « délibération » devient rare. La délibération est au contraire beaucoup plus vive dans l'Assemblée des représentants, et la conflictualité politique y apparaît paradoxale : l'ensemble des représentants cherchent à établir une harmonie autour de nouveaux mots d'ordre politiques (le patriotisme, le bien public, la fraternité, etc.) qui reprennent tout en les infléchissant les mots d'ordre traditionnels. Mais ils évitent malgré tout de laisser entendre les voix du peuple, qui s'insinuent par force dans les registres. La comparaison de ces registres permet donc de saisir la création – en partie performative – d'un « commun » toujours instable et enjeu de luttes.